



Résiliation cours minerve

Par **elodie lemarchand**, le **27/02/2013 à 16:15**

Je viens de résilier mon contrat le 6 février , je reçois un courrier de leur part le 20 février! Que dois je faire pr prouver que la résiliation est effective? Cela fait un an et demi que je paie 92 euros par moi... Y'a un an ils ont déjà refusé ma resiliation... La c est terminé, j ai perdu trop d argent... Qu est ce que je risque?
Merci de votre aide!

Par **pat76**, le **07/03/2013 à 18:51**

Bonjour elodiern
Vous aviez envoyé votre lettre de résiliation par courrier recommandé?
La réponse que vous avez reçue est par lettre simple ou en courrier recommandé?
Vous avez demandé à votre banquier de ne plus accepter de demande de prélèvement?

Par **elodie lemarchand**, le **07/03/2013 à 20:59**

J ai envoyé par lettre recommandé et ils m ont répondu par lettre recommandé. Leur reponse date de 2 jours après ma lettre...connaissiez vous des cas similaires au mien et comment cela s est terminé??? Ils ont fini par les lâcher? Ils finiront par abandonner?
Merci bpc pr votre aide!!

Par **elodie lemarchand**, le **07/03/2013 à 21:01**

Je ne suis évidemment plus prélevé depuis 2 mois...